

212201958-20171213-20170604-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN**

Séance du 13 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Loïc MAHE, maire de PLEUBIAN.

Étaient présents : Mrs. MAHE, LE BRIAND, TILLY, MENGUY, HAMON, LE GALL, GICQUEL, PARANTHOËN, BERTHOU, Mmes CORLOUËR, AMBERT, LE PARLOUËR, BOURGES, L'HOSTIS, BROUDIC, MORVAN.

Absent : Mr LEON

Secrétaire : Mr LE BRIAND

Assistait : Mr LE JUNTER, Secrétaire Général

Membres de référence : 19

Membres en exercice : 17

Membres ayant pris part à la délibération : 16

TARIFS MUNICIPAUX 2018 (7.10)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 13/12/2016 fixant les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2017,

CONSIDERANT qu'il est opportun de procéder à leur réactualisation annuelle,

VU la proposition du Maire d'une augmentation moyenne de 1 %.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✎ Fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2018 :

OBJET	Tarifs 2018
<p>◆ <u>GARDERIE</u></p> <p>. par quart d'heure à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018</p> <p style="padding-left: 40px;">- pour le 1^{er} enfant</p> <p style="padding-left: 40px;">- pour le 2^{ème} enfant</p> <p style="padding-left: 40px;">- à partir du 3^{ème} enfant</p>	<p style="text-align: right;">0.50</p> <p style="text-align: right;">0.30</p> <p style="text-align: right;">Gratuit</p>
<p>◆ <u>RESTAURANT SCOLAIRE</u></p> <p>A compter de la rentrée scolaire de septembre 2018</p> <p>. le repas enfant.....</p> <p>. le repas adulte.....</p> <p>(1/2 tarif 2^{ème} enfant – gratuité à partir du 3^{ème} sous conditions de ressources)</p>	<p style="text-align: right;">2.78</p> <p style="text-align: right;">4.40</p>
<p>◆ <u>DROITS DE PLACE</u> (Marché hebdomadaire)</p> <p>Marché Hebdomadaire (en fonction de la longueur de l'étal)</p> <p>. au marché, le ml</p> <p>. au mois (4 marchés), le ml</p> <p>. au trimestre (13 marchés), le ml</p> <p>Commerces ambulants hors marché (par jour)</p> <p>. le ml</p> <p>Manèges et stands (en fonction de la surface pour la durée de la fête)</p> <p>. le m²</p> <p>Cirque suivant dimension</p> <p>. cirque (petit) < 200 m².....</p> <p>. cirque (grand) > 200 m².....</p>	<p style="text-align: right;">1.00</p> <p style="text-align: right;">0.70</p> <p style="text-align: right;">0.60</p> <p style="text-align: right;">1.00</p> <p style="text-align: right;">0.50</p> <p style="text-align: right;">40.00</p> <p style="text-align: right;">100.00</p>

◆ LOCATION PODIUM

. le m ² par jour	1.00
(gratuit pour les associations locales)	
. podium mobile (pour les associations et particuliers de la commune).....	100.00
. podium mobile (pour les associations et particuliers extérieurs) (caution 500 €)	500.00

◆ CIMETIERES

. <u>concession</u> : 30 ans	216.00
50 ans	378.00
. <u>columbarium</u> : 15 ans.....	378.00
30 ans.....	700.00

◆ CAVURNES

. 30 ans.....	107.00
. 50 ans.....	187.00

◆ MINICAR

. enfants (écoles et associations de PLEUBIAN).....	Gratuit
. adultes (particuliers et associations) de Pleubian	Forfait 73 € + 24 €/H
. associations et groupes extérieures à la commune.....	Pas de location
. transports réguliers hebdomadaires (marché-anciens) le trimestre	17.00

◆ PHOTOCOPIE (Mairie)

. l'unité	0.30
-----------------	------

◆ LOCATION SALLE DES FETES (avec vaisselle) *

- repas – apéritif – spectacle – exposition organisés par un particulier, un professionnel, une association de la commune* :

- la journée.....	117.00
- la 2 ^{ème} journée.....	50 %

- repas – apéritif – spectacle – exposition organisés par un particulier, un professionnel, une association, extérieurs :

- la journée.....	168.00
- la 2 ^{ème} journée.....	50 %

(caution de 300 € non encaissée et arrhes égales à 30 % de la location encaissée en cas de renonciation moins de 15 jours avant la date)

* les associations communales bénéficient de deux locations gratuites annuelles en plus de l'Assemblée Générale

◆ LOCATION SALLE DES CHARDONS BLEUS (avec vaisselle) *

- repas – apéritif – spectacle – exposition organisés par un particulier, un professionnel, une association de la commune* :

- la journée.....	168.00
- la 2 ^{ème} journée.....	50 %

- repas – apéritif – spectacle – exposition organisés par un particulier, un professionnel, une association, extérieurs :

- la journée.....	232.00
- la 2 ^{ème} journée.....	50 %

(caution de 300 € non encaissée et arrhes égales à 30 % de la location encaissée en cas de renonciation moins de 15 jours avant la date)

* les associations communales bénéficient de deux locations gratuites annuelles en plus de l'Assemblée Générale

